

PLAN CLIMAT-ÉNERGIE DE LA VILLE DE NAMUR

Outil structurant et mobilisateur des acteurs du territoire en vue de diminuer l'empreinte carbone de la Ville à l'horizon 2020

DYNAMIQUES LOCALES INSPIRANTES...

nos territoires en route vers la rénovation efficiente

Energie Environnement Santé Patrimoine Social

CONTRIBUTION LOCALE FACE À DES ENJEUX PLANÉTAIRES

Divers projets témoignent de la volonté de la Ville de Namur à prendre une part active dans la lutte contre les bouleversements climatiques depuis plusieurs années : rénovation des bâtiments publics énergivores et de son patrimoine ancien, lancement et soutien d'achats groupés, encouragement à l'usage d'une mobilité alternative, sensibilisation à la consommation responsable...

Son adhésion en 2013 au programme wallon POLLEC² et à la Convention des Maires vient renforcer cette dynamique pour garantir le bien-être de ses citoyens. Ce faisant, Namur rejoint plus de 6.000 communes européennes engagées et désireuses de diminuer l'empreinte carbone de leur territoire à l'horizon 2020.



Ville de Namur (en Province de Namur) 110.000 habitants 17.600 ha



Adhésion à la Convention des Maires : engagement et mise en action de la Ville pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES)... objectif 2020 !!



Tous les acteurs du territoire en tant qu'utilisateurs d'énergie dans les bâtiments et le transoort.

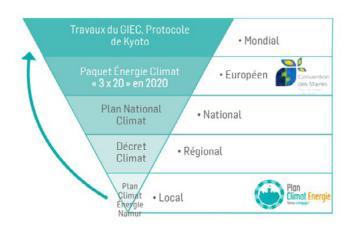


À partir de décembre 2013



En 2019, 78.650 €/an au budget ordinaire de la Ville, hors actions spécifiques

L'engagement de la Ville de Namur dans la lutte contre le réchauffement climatique doit se traduire par un comportement exemplaire dans les investissements qu'elle effectue, les politiques qu'elle conduit et la vie quotidienne de ses agents.





- 1. Lancée par la Commission européenne, la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie rassemble des milliers de collectivités locales et régionales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre, voire dépasser les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie : réduire de 20 % la consommation d'énergie, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020. http://www.conventiondesmaires.eu
- 2. POLLEC: programme d'aide de la Wallonie visant à aider les communes et structures supracommunales wallonnes à élaborer et concrétiser une POLitique Locale Energie Climat dans le cadre de la Convention des Maires



LE PLAN CLIMAT-ENERGIE

Afin de remplir cet engagement, la Ville de Namur se dote d'un Plan Climat-Energie ³. Son adoption à l'unanimité, par le Conseil communal en novembre 2015, démontre la volonté de l'ensemble des élus de porter cette démarche. L'**inventaire** ⁴ de référence, nécessaire à l'élaboration du Plan, est établi en 2014 ⁵. Fruit d'un travail de recherche et d'analyse des émissions de CO₂ sur le territoire communal, il est élaboré de manière transversale avec les acteurs de terrain.

Il a permis d'identifier **les deux leviers principaux** permettant de diminuer la consommation énergétique sur le territoire : **les bâtiments et le transport**.

Cet inventaire sert de base à la définition d'objectifs réalistes en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Objectifs qui seront traduits sous forme de 25 actions à mettre en œuvre.

EMISSIONS DE GES DE LA VILLE PAR SECTEUR



LES 3 OBJECTIFS DU PLAN

- Mobiliser, encourager et fédérer les acteurs du territoire, le citoyen étant l'acteur clé, pour l'impliquer dans la démarche de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2020⁶.
- Montrer l'exemple aux acteurs du territoire au travers des actions menées et de la gestion du patrimoine de la Ville (en réduisant de 30 % ses émissions de CO_a pour sa part).
- Communiquer sur la démarche et les actions.

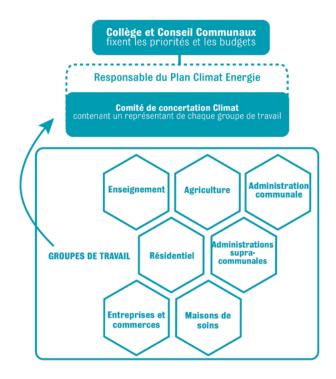
Les activités de l'Administration communale ne représentent que 2 % des émissions de GES de son territoire. Mis à part son devoir d'exemplarité, la Ville seule ne peut donc rien faire.

IMPLICATION DES ACTEURS DE TERRAIN

Le cadre structurel élaboré assure un environnement favorable à la mise en œuvre des différentes actions du Plan.

lci, le conseiller énergie de la Ville assure le rôle de responsable du PCE. Il anime les différents groupes de travail et collabore, avec le Comité de concertation⁷ Climat, au pilotage des actions et à la remontée des résultats des travaux et propositions faites vers les Collège et Conseil communaux.

Des groupes de travail thématiques constitués de différents acteurs de terrain volontaires relevant des secteurs prioritaires assurent les dynamiques d'actions.



^{3.} Noté ci-après le « Plan » ou « PCE », initialement PAED, devenu PAEDC : Plan d'action en faveur de l'énergie durable - et du climat : document clé dans lequel le signataire de la Convention des Maires explique comment il entend réaliser ses engagements (mesures et calendrier envisagés et responsabilités attribuées).

5 . Ce bilan a été établi sur base de données de 2006 pour Namur (dernières données régionales fiables alors accessibles).

^{4.} Inventaire des émissions : quantification des émissions de gaz à effet de serre (CO₂ ou équivalent) dues à la consommation d'énergie au sein du territoire d'un signataire de la Convention des maires au cours d'une année de référence (permet d'identifier les sources principales des émissions et déterminer les potentiels de réduction).

^{6 .} Par rapport aux émissions de 2006.

^{7.} Ce comité est composé des responsables politiques, des membres du personnel communal mais aussi d'acteurs extérieurs.

LES 25 ACTIONS DU PLAN

Le Plan a été **co-construit** avec un large panel d'acteurs - élus, agents communaux, CPAS⁸, acteurs économiques du territoire et société civile - pour viser des réductions d'émission de GES dans tous les domaines. Les 25 actions⁹ se déclinent en **5 champs d'intervention**.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE	1	Créer un cadre structurel pour assurer la mise en œuvre du PCE
	2	Créer un cadre communicationnel pour diffuser le PCE et communiquer les résultats
	3	Développer la gestion énergétique des bâtiments communaux et du CPAS
	4	Rénover les bâtiments communaux et les bâtiments du CPAS
	5	Renouveler l' éclairage public du site de la Citadelle
	6	Sensibiliser les occupants des bâtiments communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie
	7	Développer et mettre à disposition, dans les écoles , des outils d'initiation à la démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie
	8	Réaliser des chantiers de rénovation ambitieux sur le plan énergétique
	9	Développer une politique d'achats durables de la Ville
	10	Elaborer un guide pour des évènements durables
	11	Améliorer l'efficacité énergétique de l' éclairage public
	12	Poursuivre l'action Namur, Capitale du réemploi
LE RÉSIDENTIEL	13	Développer un pôle d'informations énergie pour les citoyens
	14	Faire valoir les règles urbanistiques et environnementales en matière de performance énergétique
	15	Lutter contre la précarité énergétique
	16	Réaliser des travaux d'amélioration d'efficience énergétique dans les logements sociaux
	17	Soutenir la démarche des défis « Energie » familles
LE TERTIAIRE	18	Créer un point de contact énergie au sein de l'Administration communale pour accompagner les gestionnaires des bâtiments tertiaires
	19	Promotionner les check-up énergie pour les commerçants
L'AMÉNAGEMENT Du territoire et la Mobilité	20	Favoriser un développement territorial encourageant l'usage de la mobilité alternative
	21	Améliorer l'accessibilité des services communaux par le développement de services en ligne
	22	Soutenir le développement des alternatives
	23	Soutenir l'agriculture durable et les circuits courts
LES ÉNERGIES	24	Mettre en place un réseau énergies renouvelables et en établir la cartographie
RENOUVELABLES	25	Soutenir les investissements collectifs en matière d'énergies renouvelables

CHOIX DES ACTIONS PRIORITAIRES

Après l'installation du cadre structurel, la **communication est un incontournable** pour impliquer les acteurs du territoire. Elle met aussi en avant les actions spécifiques menées tout au long du projet.

Le choix des actions à réaliser prioritairement est fonction des dynamiques déjà en place, des opportunités de terrain, des possibilités d'implication des acteurs locaux, etc. Le travail se fait par étapes avec des bilans intermédiaires pour réajuster les priorités.



^{8.} Centre Public d'action Sociale

 $^{^{9}. \} https://www.namur.be/fr/ma-ville/territoire/energie/plan-climat-energie/plan-dactions\#actionscommunales$



DÉROULÉ

Les éléments reportés ici sont relatifs à l'objectif 2020, prochainement remplacé par un objectif 2030.

Investissement dans l'isolation et le changement de chaudières à la Constitution d'un groupe de travail citoyen pour développer (électricité, pellets, gaz) et d'isolation pour lutter contre la préca cyclo-piétonne enjambant la Meuse, amélioration de la fluidité Vam'In Move (NiM) : Réorganisation complète du réseau de ntensification de la promotion du système namurois de **vélos** .050 primes à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique concours pour les particuliers pour des économies d'énergie ransport public des bus TEC pour un meilleur service, en coordination avec les grands projets structurants de la Ville soutien au développement des alternatives 10: passerelle Concours Ecole Zéro Watt: accompagnement de 2 écoles Namur, ambassadeur du projet « Energy Challenge »: Organisation de groupements d'achat d'énergie verte en libre-service et extension du réseau de leurs stations Régie foncière (bénéfique pour les locataires) Campagne de communication « Engage » Participation au salon Energie et Habitat une campagne de sensibilisation VAE) octroyées (175.911 €) Sept. 2013 Avril 2012 2013 2010 2014 0ct. 2015 Mai 2015 Mars 2015 Déc. 2013 Fév. 2012 VIIIe déjà proactive en faveur de l'énergie (Projet Palme – Récup'Ere – Repair Café...) Approbation du PCE POLLEC 2¹²: dossier introduit pour un logique à la démarche de transitior gérés par la Ville : déjà - 15 % d par le Conseil communal de Nami POLLEC 111: soutien technique et méthod Bilan énergétique de référenc Evaluation intermédiaire des consor mations énergétiques des bâtim gnature de la Convention des Ma

QUELQUES ACTIONS À LA LOUPE

Campagne de sensibilisation

« Engage : ensemble partageons nos énergies »¹³

Menée en 2014-2015, elle a mobilisé de façon positive des citoyens et acteurs locaux en les invitant à s'engager à construire le futur énergétique de leur ville. Des posters

Exemples d'actions

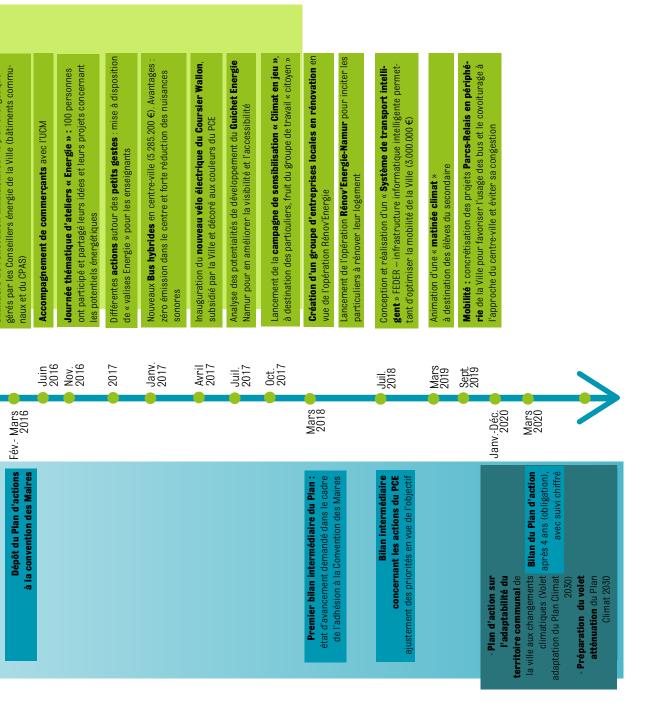
Politique et coordination globale du Plan

créatifs présentent les participants et leurs engagements. Fin 2015, ils étaient plus de 200 à s'être engagés pour le climat à Namur.

Coursier Wallon¹⁴

Action Win-Win : en avril 2017, la Ville finance le vélo électrique d'un livreur qui, en échange, grâce à l'habillage du vélo, diffuse des messages liés au PCE.

13. Outil européen de sensibilisation mis à disposition des communes impliquées dans une dynamique « Energy Cities » - http://www.citiesengage.eu - http://www.energy-cities.eu 14. http://www.coursierwallon.be/



Concrétisation des mesures préconisées dans le cadre des Plans communaux de mobilité (PCM) de Jambes et de Namur. POLLEC 1 (de 2012 à 2014). Analyse de 3 projets, seule la centrale photovoltaïque sur la toiture de Terra Nova (Citadelle) sera réalisée.

Rénovation de bâtiments du CPAS et communaux

Divers bâtiments de la Ville ont été ou seront améliorés en ce qui concerne leur performance énergétique : révision des éclairages, remplacements de chaudières, rénovations, isolations de toiture, installation d'une centrale photovoltaïque. En neuf, la performance est aussi visée : luminaires LED, chaudière à pellets et ventilation double flux.

30 gestes énergie

Cet outil, initialement testé sur tout un plateau de l'Hôtel de Ville, a sensibilisé les occupants à s'engager dans des petits gestes d'URE¹⁵ et d'économies d'eau. L'expérience, très positive avec un taux de participation de 70 %, s'est ensuite étendue à la conciergerie sur le site de la citadelle, puis à l'ensemble de l'Hôtel de Ville.

Valises énergie

Depuis 2017, deux valises pédagogiques (contenant du matériel de mesure et des dossiers pédagogiques) sont disponibles pour intégrer la gestion raisonnée de l'énergie dans le projet pédagogique des écoles, initier les élèves à la démarche URE et réaliser de façon directe des économies d'énergie.

15. Utilisation Rationnelle de l'Energie : consommer moins d'énergie en gardant le même confort.

Matinée Climat

Animation d'une matinée informative et participative avec la présence de 60 étudiants de 15 écoles secondaires namuroises — Récolte de 145 idées des différents ateliers autour des thématiques « alimentation, énergie, mobilité, déchets et biodiversité »¹⁶.

Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public

Renouvellement complet des 13.938 luminaires de la Ville à l'horizon 2020 par de l'éclairage LED (avec dimming). Bénéfices : économie sur les consommations électriques (entre 60 et 70 %) et sur l'entretien revenant à une économie nette de l'ordre de 338.719 €/an dès 2021 compte tenu de la charge d'emprunt.

Namur, Capitale du réemploi

Politique forte de réemploi et zéro déchet, avec notamment :

- 4e édition du Salon RÉCUP'ère organisé (Salon de l'éco-consommation, de l'éco-design et du réemploi) : 120 exposants, 14.000 visiteurs ;
- un Repair café mensuel mis en place : 1.291 demandes et taux de réparation de 59,1 %;
- le « Défi Familles Zéro Déchet » pour accompagner
 2 x 20 familles en 1 an réduction du poids des déchets de 50 % de plusieurs familles ;
- 14,7 T de livres issus de la collecte des encombrants, valorisés dans les circuits associatifs et administratifs ;
- 45 animations « Zéro Déchet » organisées : 850 élèves de 4 à 12 ans sensibilisés au tri des déchets, à la réduction des plastiques.

Soutien à la démarche des défis « Energie » familles

Accompagnement gratuit et à domicile des familles en leur proposant des défis pour gérer au mieux et réduire leurs consommations d'énergie. La campagne « climat en jeu » 17 et le jeu des « 7 familles » font découvrir 42 gestes pour économiser l'énergie de façon ludique : 250 inscrits ont adopté près de 1.400 « gestes énergie » depuis 2017.

Rénov'Energie¹⁸

Accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leur logement en leur offrant l'appui d'un expert pour les conseiller et les orienter¹⁹ concernant leur projet.

Innovation: cartographie 3D

Dans sa volonté d'être représentative d'une ville smart (Namur Intelligente et Durable - NID), la Ville s'est dotée d'une cartographie 3D des données de thermographie aérienne de l'ensemble de son territoire communal²⁰. Y figurent,

pour chaque toiture, une évaluation de

la performance de l'isolation et les données du potentiel photovoltaïque. Outil de communication par excellence, cette cartographie permet d'interpeller les habitants (support visuel). Combinée à l'action Rénov'Energie, elle donne de l'ampleur à la rénovation énergétique du bâti sur le territoire.

Installation d'une centrale photovoltaïque

1.800 m² de panneaux solaires ont été installés en 2018 sur la toiture de Terra Nova à la Citadelle. Cette installation a permis une production annuelle de +/-196 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 60 ménages! Le projet aura un temps de retour sur investissement de 8,5 ans et aura couté 404.955 € TVAC.



- $16.\ https://www.namur.be/fr/actualite/jeudi-climat-a-namur-145-propositions-pour-aller-plus-loin$
- 17. https://www.namur-climatenieu.be/
- 18. Cette action est une adaptation de la Rénov'Energie initiée à Gembloux. Cf. https://www.fai-re.eu/Dynamiques-locales-inspirantes-nos-territoires-en-route-vers-la-Renovation.html 19. https://www.namur.be/fr/ma-ville/territoire/energie/plan-climat-energie/renovenergie-namur.
- 20. Accès à la cartographie : https://www.pavillon-namur.be/3d

MOYENS

La coordination globale du Plan est confiée à un Conseiller énergie à mi-temps, également en charge du soutien aux différents départements et de la conduite de quelques actions de terrain²¹ (30.000 €/an au budget ordinaire de la Ville). Du personnel de départements et services touchant à la thématique « Energie » est aussi impliqué via des actions spécifiques. La « Commission Energie » leur permet de faire le bilan et échanger sur leurs actions 1 à 2 fois par an. Les budgets engagés dans ce cadre sont très variables (ex. : 100.000 € pour la thermographie 3D). En 2019, le budget ordinaire alloué par la Ville à la mise en œuvre du Plan Climat-Energie était de 78.650 € TVAC. La Wallonie fournit parfois une aide technique et/ou financière aux Communes dans leur démarche. Ex. : 50 % de différents frais d'études pour l'implantation de panneaux photovoltaïques subsidiés par la Wallonie (POLLEC 2).

PARTENAIRES MAJEURS POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN

Les acteurs principaux du projet sont : la Ville de Namur et l'AREBS (auteur de l'inventaire et co-auteur du Plan). D'autres partenaires sont sollicités en fonction des actions ciblées. D'autres partenaires sont sollicités en fonction des actions.

BÉNÉFICES

- Le premier bénéfice est l'atteinte des objectifs fixés et la participation à l'effort global en faveur de la planète.
- L'inventaire mis en place en début d'action évalue la diminution des dépenses énergétiques du territoire communal à 48.500.000 €/an²².
- Le retour sur investissement se fait en un peu moins de 14 ans, sans compter les retombées au niveau de l'économie locale.
- Par ses actions, la Ville de Namur légitime son image « Durable, Responsable, Ecologique. » et « Zéro déchet »²³.
- Enfin et surtout, la dynamique engrangée sur le territoire ancre l'adoption de nouvelles habitudes en faveur de l'environnement auprès de tous ses usagers.

RECOMMANDATIONS

- Se donner les moyens en fonction des objectifs fixés en budget et personnel pour la coordination des actions : la réalité montre que pour une ville de la taille de Namur (1.000 employés à l'Hôtel de Ville), passer d'un mi-temps à deux temps plein est nécessaire. Cela permet aussi de s'inspirer des autres villes engagées.
- La communication, pierre angulaire de la réussite de la dynamique, nécessite des budgets importants, essentiellement en début de projet.
- Installer un climat de confiance (grâce à la communication) permet l'adhésion de l'administration et de ses employés au projet et facilite la circulation de l'information.
- La présence d'un moteur dans les différents groupes de travail est indispensable (ici le Conseiller énergie).
- S'organiser pour garder une vision globale des actions menées (d'autant plus si elles sont réparties entre plusieurs services).
- Un bilan intermédiaire permet de prendre du recul sur les actions menées et réajuster le tir pour celles à venir.
- Trouver le moyen d'impliquer les entreprises et les commerçants (difficile!) : énorme potentiel en termes d'économies d'énergie.

PERSPECTIVES

Actuellement, toutes ces actions ne sont qu'un premier pas engagé pour la diminution de CO₂. Sur base du bilan intermédiaire, une réadaptation du Plan Climat-Energie est en cours et verra de nouveaux objectifs fixés pour 2030.

La Ville de Namur montre l'exemple mais le tissu économique et citoyen doit

prendre le relais pour amplifier le mouvement. Il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs au travers d'actions de communication et d'incitation pour atteindre un effet de levier et amplifier largement la réduction future des émissions de gaz à effet de serre. Une priorité est donnée au secteur résidentiel.

- 21. Ces actions touchent essentiellement la communication et l'animation des différents groupes de travail, par exemple : financement d'une partie de la communication au stand du Festival nature en 2017, accompagnement des citoyens participant au « Rénov'Action » en 2018.
- 22. Sur base du coût moyen de l'énergie en 2006 https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/developpement-durable https://www.facebook.com/Namur.Commune.
- 23. https://www.namur.be/fr/ma-ville/environnement/developpement-durable https://www.facebook.com/Namur.Commune.Zero.Dechet

EN SAVOIR + SUR LE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE À NAMUR

COORDINATION GLOBALE DU PLAN CLIMAT-ÉNERGIE

Damien FOGUENNE, Climatologue — Ecopasseur — Service du N.I.D. (Namur Intelligente et Durable) — Département de l'Aménagement Urbain 0032 (0)81 24 63 89 — energie-climat@ville.namur.be

Fiche réalisée dans le cadre du projet européen Interreg VA





www.fai-re.eu

Réalisation: Espace Environnement: Murielle Skelton, Nadine

Zanoni, Mathieu Lemmens; ADUS: Ludivine Fromont

Photos & images : Murielle Skelton

Dessins & mise en page : Alice Driat, ADUS

Éditeur responsable : Serge Vogels, Espace Environnement

ASBL, rue de Montigny 29, 6000 Charleroi N° de dépôt légal : D/2020/5940/3

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Imprimé sur du papier provenant de bois issu d'une forêt gérée de manière durable (label FSC).

Partenaires de FAI-Re:













Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional et de :







